

Roller Hockey

Modification des
règlements
saison 2018-2019

Introduction

Chère Présidente, Cher Président,

La Fédération Française de Roller et Skateboard a opéré quelques changements dans les règlements de ses disciplines et le Roller Hockey en fait partie.

Cette note vous permettra de mieux appréhender les différents changements et va lister **certains de ces derniers**, mais aussi vous rappeler certains points déjà existants.

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT SPORTIF GENERAL FFRS

OBLIGATION GENERALE DE SECURITE

Les organisateurs d'une compétition ou d'une rencontre sont responsables de la sécurité des arbitres et des juges, des dirigeants et des athlètes, vis-à-vis de tout agresseur et de leurs biens, dans la mesure où ceux-ci en confient la responsabilité à l'organisateur de la rencontre :

- sur la piste
- à leur sortie de la piste ou des vestiaires
- à leur sortie de l'enceinte de la manifestation

et doivent prendre toutes les mesures qui paraîtront nécessaires, notamment l'appel aux forces de police. Le non-respect de ces obligations pourra être sanctionné au plan disciplinaire.

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT SPORTIF GENERAL FFRS

RESERVES D'AVANT-MATCH

Des réserves d'avant-match peuvent être déposées avant la rencontre pour l'un des motifs énumérés à l'article 14 (constat différé) ou au sein des dispositions particulières propres à la discipline concernée. Aucune réserve ne peuvent ainsi être formulées pour un motif non énuméré à l'article susvisé : décision arbitrale concernant un fait de jeu, infrastructures ou équipements des joueurs...

Ces réserves doivent impérativement, sous peine d'irrecevabilité, être formulées par écrit sur la feuille de match par le capitaine, ou un officiel d'équipe, mais signées obligatoirement par le capitaine de l'équipe portant réclamation s'il est majeur au jour du match ou à défaut par un officiel d'équipe.

Les réserves doivent être confirmées par courrier recommandé avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception à l'adresse juridique@ffroller-skateboard.com dans les 48 heures ouvrables après la date du match à l'attention de la Commission de discipline et des règlements. Passé ce délai, elles ne seront plus recevables.

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT SPORTIF GENERAL FFRS

RECLAMATIONS D'APRES-MATCH

Une réclamation peut être formulée après la rencontre pour l'un des motifs énumérés aux articles 14 (constat différé) et 15 (match perdu par pénalité) ou au sein des dispositions particulières à la discipline concernée. Aucune réclamation ne peut ainsi être formulée pour un motif non énuméré aux articles susvisés : décision arbitrale concernant un fait de jeu, infrastructures ou équipements des joueurs...

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT SPORTIF ROLLER HOCKEY

PARTICIPATIONS EN PHASES FINALES

A titre d'expérimentation pour la prochaine saison, pour pouvoir participer aux phases finales des championnats de France avec une association, tout joueur doit au préalable avoir participé à un certain pourcentage de matchs (arrondi à l'unité supérieur) dans le temps de la phase de qualification dans une même association. Ces quotas de participation varient en fonction du niveau de championnat :

- a. Elite :50% de matchs dont 25% à l'aller
- b. N1 : 40% de matchs dont 25% à l'aller
- c. Les autres championnats : 30 % de matchs dont 1 au match aller

Pour cette règle, la participation des gardiens de but au déroulement des rencontres est basée sur leur présence sur le rapport officiel de match et non pas sur leur participation effective (entrée en jeu).

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT SPORTIF ROLLER HOCKEY

PLUSIEURS EQUIPES AU SEIN DU MÊME CHAMPIONNAT

Dans le cas d'un club alignant plusieurs équipes au sein d'un même championnat (Championnat de France senior masculin, Championnat de Ligue féminine ou Championnat de France de Jeunes), Pour les joueurs faisant leur quota dans un autre niveau que celui dans lequel ils jouent les phases finales, le quota doit être fait selon le nombre de journées définies par le quota du niveau dans lequel les phases finales sont jouées. Par exemple : pour un championnat élite à 10 équipes, il faut avoir au moins 9 matchs dans un autre niveau, N2 par ex, pour pouvoir jouer en phases finales élite

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT SPORTIF ROLLER HOCKEY

PARTICIPATION EN PHASES FINALES

les rencontres effectuées dans un championnat différent ne sont pas comptabilisées. Ainsi, dans le cas d'une licenciée féminine évoluant en championnat de France senior masculin et en Ligue féminine, seules les rencontres disputées en championnat de France senior masculin seront prises en compte pour participer aux phases finales du championnat de France senior masculin et inversement, sans préjudice des dispositions de l'article 5.2.2.4.A.

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT SPORTIF ROLLER HOCKEY

5.2.2.5 EQUIPES MULTIPLES

Lorsque le règlement particulier prévoit qu'un club puisse être représenté par plusieurs équipes, tout club engageant plusieurs équipes doit établir et transmettre au plus tard le mercredi minuit précédent la première journée de la compétition une liste de 6 joueurs (joueuses) par équipe engagée.

C. Ces joueurs (joueuses) ne peuvent participer qu'aux rencontres de l'équipe pour laquelle ils figurent sur cette liste, sous peine de sanctions prévues à l'article 15. Lors des phases finales, l'élimination d'une équipe met fin à cette restriction. Les quotas concernant les règles de restriction de participation des joueurs pour les phases finales s'appliquent pour l'équipe concernée.

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT SPORTIF ROLLER HOCKEY

5.2.3.3 Ententes

A. En amont de la saison :

Toute demande d'entente devra être envoyée par mail sur competitions@ffroller-skateboard.com. Toutes les demandes devront être réceptionnées selon les dates limites de retour des engagements. .

Toute demande devra être accompagnée d'un dossier présentant le projet de l'entente sportive en question et co-signé par les clubs concernés.

Les ententes sportives Roller Hockey peuvent être créées entre une ou plusieurs catégories de compétitions jusqu'à la N3. Aucune montée ne sera possible pour une entente en N3. (livre I : règlement administratif : Règles de participation aux manifestations sportives)

B. En fin de saison sportive :

Toute entente qui aura été faite pour la saison écoulée pourra être reconduite de manière express par la Commission sportive Roller Hockey.

A l'inverse, la Commission sportive pourra ne pas reconduire l'entente si elle considère que celle-ci n'est pas nécessaire au bon déroulant de la compétition.

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT SPORTIF ROLLER HOCKEY

7.2.4 Équipements de protection

Chaque botte ne peut excéder trente centimètres de large, mesurée sur le gardien de but, et ne doit être altérée de quelque façon que ce soit.

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT SPORTIF ROLLER HOCKEY

8.1.1 Généralités

Pour les rencontres dont la désignation des arbitres est à la charge du club receveur, ce dernier peut, en cas d'indisponibilité d'arbitres qualifiés, demander à ce que le match puisse être arbitré par un arbitre seul. Dans ce cas, la détention du degré correspondant à la catégorie de compétition est obligatoire. Dans tous les cas, le non-respect des dispositions ci-dessus expose ce dernier à des pénalités financières (Art. 15.6.1.F).

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT SPORTIF ROLLER HOCKEY

11.1.2 Pénalités mineures

Lorsqu'un joueur blessé reçoit une pénalité mineure, l'équipe pénalisée doit envoyer un substitut au banc des pénalités pour servir la pénalité infligée. Le joueur blessé pénalisé ne doit reprendre le jeu qu'après l'engagement suivant l'expiration du temps de pénalité. Une pénalité de banc mineure est infligée en cas de violation de cette règle

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT SPORTIF ROLLER HOCKEY

8.1.1 Généralités

Pour les rencontres dont la désignation des arbitres est à la charge du club receveur, ce dernier peut, en cas d'indisponibilité d'arbitres qualifiés, demander à ce que le match puisse être arbitré par un arbitre seul. Dans ce cas, la détention du degré correspondant à la catégorie de compétition est obligatoire. Dans tous les cas, le non-respect des dispositions ci-dessus expose ce dernier à des pénalités financières (Art. 15.6.1.F).

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT SPORTIF ROLLER HOCKEY

15.6.2 Règlement des pénalités financières

A. Toute pénalité financière appliquée à un joueur, un officiel d'équipe ou une association est immédiatement exigible et dans un délai de règlement de sept jours francs

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT PARTICULIER ROLLER HOCKEY

CHAMPIONNAT N1

Saisie des rapports officiels de match dans le module de résultats

Conformément aux dispositions de l'article 9.3 du règlement sportif et sous peine d'une pénalité financière de niveau 1 (art. 15.6.1.J), les rapports officiels de match doivent être saisis dans le module de résultats au plus tard le samedi soir avant minuit suivant les rencontres.

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT PARTICULIER ROLLER HOCKEY

CHAMPIONNAT FEMININ

5.1 Restrictions de participation

Pour pouvoir participer à la phase finale, toute joueuse doit au préalable avoir participé au minimum à 30% des matchs (arrondi à l'unité supérieure) de toutes les phases précédentes et à au moins un match avant la fin de la première phase dans la même équipe féminine, sauf dérogation médicale accordée, conformément à l'article 5.2.2.2. du règlement sportif, par la Commission Sportive Roller Hockey, sur avis du médecin fédéral, si le quota n'a pu être réalisé pour cause de blessures ou de maternité.

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT PARTICULIER ROLLER HOCKEY

CHAMPIONNAT JUNIORS → U20 à U22

Afin d'harmoniser les termes employés par tous, le mot « junior » est retiré afin de laisser place à la catégorie U20/U22. Par ailleurs, les termes « Elite » et « Excellence » deviennent « N1 » et « N2 ».

Le découpage se fait en plusieurs zones, plus forcément par 2 ou 4.

Dans chaque zone, le nombre d'équipes qualifiées en championnat N1 et en championnat N2 dépend du nombre total d'équipes dans la zone. Il est annoncé en même temps que la définition des zones chaque année.

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT PARTICULIER ROLLER HOCKEY

CHAMPIONNAT DE PRÉ-NATIONAL

Le championnat de Pré-Nationale se déroule sous la forme d'une compétition combinée avec une phase régionale, d'une phase d'accession à la N3

B. A la condition que la N3 soit intégralement remplie, et que la phase d'accession à la N3 ait été organisée la saison précédente, la commission sportive Roller Hockey peut mettre en place une phase finale indépendante de la phase d'accession à la N3

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT PARTICULIER ROLLER HOCKEY

CHAMPIONNAT DE PRÉ-NATIONALE

9.3 Phase d'accession à la N3

A. Chaque ligue ou groupement de ligue a la responsabilité de qualifier pour la phase d'accession à la N3

- Si une équipe qui s'engage pour le tour suivant et se qualifie pour l'accès à la N3 refuse la montée, la ligue doit rétrograder cette équipe dans le championnat inférieur à celui de pré-national la saison suivante
- La ligue peut infliger une sanction financière à l'équipe en question
- La ligue est sanctionnée d'une amende équivalente 4 pénalités de niveau 2 si une équipe dont elle a cautionné l'accès à la phase suivante refuse de monter en N3

B. Le nombre d'équipes qualifiées pour les tournois de qualification :

- Deux équipes classées 1ères et 2èmes parmi les 4 premières du classement dans les championnats de ligue comportant 8 équipes et plus,
- Une équipe parmi les 4 premières du classement dans les championnats de ligue comportant moins de 8 équipes.

C. La formule de phase d'accession à la N3 a pour finalité de déterminer les 8 équipes ayant sportivement gagné leur place pour accéder à la N3. La formule des tournois sera établie en fonction du nombre d'équipes qualifiées. Elle repose sur l'organisation de 2, 4 ou 8 tournois dont les 4 premiers, les 2 premiers ou le premier de chaque tournoi constitue les 8 équipes qualifiées pour accéder à la N3. Il n'est pas nécessaire que ces tournois édictent un vainqueur, mais seulement qu'ils permettent, par le classement, d'ordonner les équipes afin de déterminer les équipes remportant sportivement leur accès à la N3.

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT PARTICULIER ROLLER HOCKEY

CHAMPIONNAT DE PRÉ-NATIONAL

9.4 Phase Finale

A. L'objectif de la phase finale est de désigner un vainqueur national du championnat de pré-national. Cette phase est indépendante de la phase de qualification pour l'accèsion à la N3 et n'offre aucun accès à la N3. Seule la phase d'accèsion à la N3 offre cette possibilité

B. Sont qualifiées pour la phase finale a. les équipes classées 1ères des championnats de ligue

C. Par dérogation à l'article 7.1.2 A du règlement sportif, la présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée

D. La phase finale consiste en a. Deux tournois de demi-finales organisés :

Les saisons commençant par une année paire :

1. DF1 : Normandie, Centre Val de Loire, Bourgogne Franche Comté, Ile de France, Grand Est, Haut de France
2. DF2 : Bretagne, Pays de Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, PACA, AuRa

Les saisons commençant par une année impaire

1. DF1 : PACA, AuRa, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Centre Val de Loire, Bourgogne Franche Conté
2. DF2 : Bretagne, Pays de Loire, Normandie, Ile de France, Hauts de France, Grand Est

E. Les deux premières équipes de chaque demi-finale sont qualifiées pour la Finale, une place étant automatiquement réservée pour la ligue de la Réunion.

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT PARTICULIER ROLLER HOCKEY

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CATÉGORIES JEUNESSE U15, U17, U19

10.5.1 Quarts de finale

A. Cinq 1/4 de finale comportant chacun 5 équipes sont organisés au niveau national par la Commission sportive Roller Hockey.

B. Un tirage au sort prend en compte : a. toutes les équipes qui ont terminé 1res au terme de la phase régionale. Le tirage au sort est réalisé pour définir les clubs retenus pour accueillir des ¼ de finale. Les 5 clubs tirés au sort accueillent.

b. En cas d'impossibilité d'accueil d'un des 5 clubs tirés au sort, un nouveau tirage au sort est réalisé avec les clubs qui n'ont pas été retenus suite au premier tirage au sort.

c. En dernier recours, les clubs des équipes ayant terminé 2es (puis suivants) au terme de la phase de qualification pourront être sollicités pour accueillir un ¼ de finale sur tirage au sort.

C. A l'issue du tirage au sort, le club obtient l'organisation, sous réserve de la disponibilité du gymnase dans les créneaux horaires définis et de validation par la Commission sportive Roller hockey. Dans le cas où 2 clubs utiliseraient la même structure, le club déclaré résident par l'office gestionnaire de la structure (déclaration fournie avec la fiche d'inscription) recevra le plateau.

D. Chaque ¼ de finale consiste en une série de matchs simples organisés en plateau où chacune des équipes participantes rencontre les 4 autres équipes.

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.

REGLEMENT PARTICULIER ROLLER HOCKEY

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CATÉGORIES JEUNESSE U15, U17, U19

Trois 1/2 finales comportant chacune 5 équipes sont organisées au niveau national par la Commission sportive Roller Hockey.

B. Un tirage au sort prend en compte : a. toutes les équipes qui ont terminé 1^{res} de leur ¼ de finale tout en n'ayant pas été organisatrice. Le tirage au sort détermine les clubs retenus pour accueillir des ½ finales.

b. En cas d'impossibilité d'accueil à l'issue du premier tirage au sort, un nouveau tirage au sort est réalisé avec les clubs qui n'ont pas été retenus suite au premier tirage au sort.

c. En dernier recours, les clubs des équipes ayant terminé 2^{es} (puis suivants) au terme du ¼ de finale pourront être sollicités pour accueillir une ½ finale sur tirage au sort.

Vous pourrez retrouver toutes les modifications dans les nouveaux règlements sur FFROLLER-SKATEBOARD.COM dans la rubrique Statuts et Règlements.